

CH_VB 89.081 vom 6. März 1990

Bundesverwaltung, 1990-03-06, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_89.081

FR: CH_VB 89.081 du 6 mars 1990

IT: CH_VB 89.081 del 6 marzo 1990

Erwägungen

E. 6

März 1990 43 Aussenwirtschaftspolitik 1989 Mme Jaggi: En fait, j'aimerais aborder plus particulièrement le sujet de la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est, ceci en rapport avec le message concernant le renforcement de la coopération avec ces Etats et les mesures d'aide immédiate correspondantes. Ce problème relève de la politique commerciale et de la politique économique extérieure. Mon intervention est donc en relation avec le chapitre 10.2 du Rapport sur la politique économique extérieure 89/1 et 2. Dans ce chapitre, il n'est pas expressément question du point que je voudrais soulever pour une raison que vous allez facilement comprendre. J'évoque en effet un organisme dont l'existence et surtout le fonctionnement s'entourent traditionnellement d'un certain mystère, d'où l'intérêt que je lui porte. Il s'agit du Comité de coordination pour le contrôle multilatéral des exportations (COCOM). Créé sous l'égide des Etats-Unis, cet organisme tient à jour une liste des matériels de pointe et autres produits mettant en oeuvre des technologies avancées, tous matériels et produits soumis à une autorisation d'exportation lorsqu'ils sont destinés aux pays de l'Est. Les dix-sept membres du COCOM, soit la quasi-totalité des pays-membres de l'OTAN plus le Japon, acceptent cette liste. Sans en être membre, la Suisse la respecte, si bien qu'elle est reprise dans une ordonnance du

E. 7

mars 1983 sur l'exportation et le transit des marchandises. A mon avis, cette assimilation nationale d'une politique, qui traduit en termes commerciaux la volonté d'hégémonie américaine, n'est pas conforme au principe de l'universalité de nos relations commerciales. Selon le Conseil fédéral, interrogé à ce propos en 1984, il n'y a pas là de contradiction. On peut douter que la Suisse neutre et libre-échangiste se doive de respecter un tel contrôle, mais les principes du libéralisme passent en l'occurrence après l'effet des rapports de forces politiques et commerciaux. Or donc avec les développements dans les pays de l'Est, les membres du COCOM s'interrogent gravement sur l'avenir de cet organisme et de cette réglementation. Ils examinent donc la suppression totale ou partielle de tous ces contrôles. Ces derniers, tout comme la liste précitée constituent un frein au développement et au rattrapage technologiques que nous souhaitons voir réalisés avec les pays de l'Est. La suppression de la liste ou l'allègement des mesures de contrôle serait une aide, une coopération technique bienvenues. Mais cette suppression fait problème à ceux qui devraient la décider. Une réunion récente du COCOM, tenue à Paris à la mi-février, a reporté à des jours meilleurs, au mois de mai si j'ai bien compris, la décision sur les mesures d'allègement. Ma question est toute simple: que va faire la Suisse dans cette affaire? Est-ce qu'une fois de plus nous allons suivre, et prendre aussi les mesures d'allègement partiel préconisées par le COCOM dans un premier temps? S'il y a libéralisation, la Suisse verra s'ouvrir, tout comme à d'autres pays, des marchés nouveaux et très intéressants dont elle ne

peut profiter pour l'instant puisqu'elle respecte la réglementation du COCOM. S'il n'y a pas assouplissement, la Suisse osera-t-elle sauter par-dessus son ombre et prendre des initiatives en se lançant dans l'exportation de produits contrôlés, quitte à fâcher le grand frère américain? Tout à l'heure, nous allons débattre du renforcement des mesures de coopération avec les pays de l'Est (mesures commerciales et de soutien technique): il me paraît grand temps dans cette perspective, d'en finir avec le COCOM et le respect distant mais total que nous lui témoignons. Il s'agit en définitive d'un organisme issu de la guerre froide, même les états-majors des armées et peut-être des renseignements généraux ont réalisé que c'est terminé. Hefti: Zu Seite 23 der deutschen Botschaft: Ich danke dem Bundesrat, dass er sich in Sachen «passiver Textilveredlungsverkehr» nicht entmutigen lässt, und hoffe, dass er weiterhin unentwegt an diesem Punkt festhält, damit sich dann am Ende doch noch ein Erfolg einstellen kann. Sodann habe ich drei Fragen. Die Verhandlungen zwischen EG und Efta werden auf Wunsch der EG von der Efta aus geführt und nicht von den einzelnen Efta-Staaten. Wie ist es da beim Verhandlungsmandat? Selbstverständlich wird man sich innerhalb der Efta um eine Einigung bemühen. Aber wenn eine solche von der Schweiz aus einmal nicht möglich wäre, würde dann die Schweiz an einen Efta-Mehrheitsbeschluss gebunden sein? Dieselbe Frage bezieht sich auch auf ein allfälliges Verhandlungsergebnis zwischen EG und Efta. Bleibt den Mitgliedern der Efta die «treaty making power» in den Gebieten der Handels- und der Zollverträge gewahrt? In der EG wissen wir, dass Handels- und Zollverträge nur noch von der EG abgeschlossen werden können. Wird es bei den Mitgliedern der Efta möglich bleiben, dass sie wie bisher selbständig Handels- und Zollverträge abschliessen können und auch nicht durch diejenigen der EG gebunden sind? Ich bedaure, dass nicht beide Departementsvorsteher anwesend sind, denn es zeigt sich doch, dass sich in der heutigen Tagesordnung die Belange beider Departemente ständig überschneiden. Dass zwei Departementsvorsteher da sind, mag ein etwas unübliches Vorgehen sein, aber zumindest in solchen Bereichen sollten wir vielleicht eine gewisse Anpassungsmöglichkeit zeigen. Zu den Bemerkungen von Herrn Piller bezüglich Südafrika. Es ist doch so einfach, über Südafrika herzuziehen. Man hat die Medien hinter sich, man hat weite Teile der Kirche hinter sich, man hat auch weitgehend die Entwicklungshilfe hinter sich, man muss gar nicht mehr besonders denken, man kann einfach beanstanden. Aber wir sollten nun etwas die Bewegungen berücksichtigen, die in Südafrika im Gange sind und bis jetzt doch in der von uns gewünschten Richtung gingen. Hier zu stark zu überstürzen, würde nur zu wirtschaftlichen Schwierigkeiten, wenn nicht zu Chaos und Kämpfen zwischen den einzelnen Stämmen führen. Gewiss ist dort vieles nicht in Ordnung, aber im allgemeinen lebt gerade auch die ursprüngliche Bevölkerung doch in besseren Verhältnissen als in anderen afrikanischen Staaten. Dabei dürfte Südafrika bessere Resultate zeigen als die Entwicklungshilfe, wobei die Entwicklungshilfe allerdings in den Staaten, die sie betreut, vielfach mit besonderen Schwierigkeiten zu kämpfen hat. Ruesch: Der Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 1989/1 + 2 behandelt unsere Situation im Rahmen der europäischen Einigung. In der Diskussion in der Öffentlichkeit wurde wohl bisher vergessen, dass der Bericht über unser Verhältnis zum Gatt sogar vier Seiten mehr umfasst. Es geht in unserer Aussenhandelspolitik nicht nur um die EG, es geht um mehr, es geht auch um das Gatt, es geht um die ganze Welt; das darf nicht vergessen werden. Vorerst zur EG. Die Zielsetzung der EG war schon für den Vater der Idee, Jean Monnet, wie auch für den Gründervater Maurice Schumann eine politische. Und Jacques Delors lässt in seinen Reden keinen Zweifel offen, dass die Zielsetzung eine europäische politische Union sei. In letzter Zeit sind in der EG auch verstärkte

zentralistische Tendenzen vernehmbar, die allerdings im Bericht höflicher- weise noch verschwiegen werden. Bereits haben der EG-Mini- sterrat und der Gerichtshof tief in die Souveränität der zwölf Länder eingegriffen. Es herrschte etwa in Kreisen der deut- schen Kultusministerkonferenz die Ueberzeugung, der Ge- richtshof in Luxemburg habe die Richtlinien überschritten, in- dem er sich zu stark über die Richtlinien hinaus in die deutsche Innen- und Bildungspolitik eingemischt habe, etwa mit dem Entscheid, eine holländische Lehrerin sei zur Bewerbung zu- zulassen. Da ein Lehrer keine hoheitlichen Akte verrichte, sei eine Ausnahme, welche in den Richtlinien für Beamte gege- ben ist, nicht angebracht. Die Kultusminister sind anderer Mei- nung. Staatssekretär Blankart hat kürzlich in einem sehr beachtens- werten und ausgezeichneten Zeitungsartikel geschrieben: «Die Effizienz der Brüsseler Gesetzgebungsmaschinerie, der gewisse Paritäten eliminierende Harmonisationsdrang und nicht zuletzt der wirtschaftliche Gigantismus, der durch eine Ueberbewertung des Prinzips der komparativen Wettbe- werbsvorteile gefördert wird, sind geeignet, mich nachdenk- lich zu stimmen.» Uns auch! Und der Münchener Staatsrechtler Prof. Peter Badura hat kürzlich in einem Vortrag in Basel gesagt: «Der Schwachpunkt dieser Fehlentwicklung ist das Fehlen einer demokratischen Legitimation. Beschlüsse mit gesetzlicher Wirkung werden

Politique économique extérieure 1989 44 6 mars 1990 vom Ministerrat nach Vorarbeiten der Brüsseler Kommission gefasst, während das Europäische Parlament keine legislati- ven Kompetenzen hat. Durch die solchermassen erlassenen Vorschriften können die in den Mitgliedstaaten auf demokrati- schem Wege geschaffenen Gesetze ausser Kraft gesetzt wer- den.» Der Bundesrat hat uns im Bericht 88 den möglichen Verlust an direkter Demokratie bei einem Beitritt zur EG aufgezeigt. Was mit diesen Erkenntnissen und mit Blick auf die bisherige wei- tere Entwicklung im Bericht Aussenwirtschaft-wie gesagt höf- licherweise - noch verschwiegen wird, wird die Lust zu einem Vollbeitritt stark dämpfen, auch wenn dieser in einem Vorstoss von Herrn Gadiant angeregt wird. Unsere Hoffnung richtet sich auf den Europäischen Wirt- schaftsraum. Mit einer gewissen Sorge verfolgen wir aber die Verhandlungen zur Bildung eines Europäischen Wirtschafts- raumes. Es handelt sich hier offenbar noch um eine Gleichung mit sehr vielen Unbekannten. Ich möchte betonen, dass ich die Kritik am Bundesrat und seiner Politik, die angeblich in eine Sackgasse geführt habe, nicht teile. Die Politik der bilate- ralen Abkommen hatte jahrelang Erfolg. Auch wenn man sie als «Fünfer-und-Weggli-Politik» apostrophiert hat, hat sie uns sehr viel gebracht. Kein einziger Efta-Staat konnte so viel errei- chen. Dafür gebühren Herrn Bundesrat Delamuraz, dem Ge- samt-bundesrat und auch Herrn Staatssekretär Blankart Dank und Anerkennung und keine Kritik. Inzwischen haben wir die Delors'sche Wende vom Januar 1989 erfahren; die Politik der bilateralen Abkommen - der Fün- fer und das Weggli - ist leider vorbei. Da sind wir ja nicht schuld, wir haben alles herausgeholt, was wir konnten. Aber es scheint mir, dass das Wort, das Herr Delors in seiner be- rühmten Rede im Januar 1989 gegeben hat, inzwischen nicht gehalten wurde. Ich habe jetzt ausserordentlich grosse Be- denken; das Wort der Osmose, das heute im Raum steht, ist offenbar nichts anderes als ein bisschen Anhören der Eft,a- Staaten und ein anschliessendes Nachvollziehen in Form ei- ner Art bedingungslosen Nachvollzugs dessen, was schliess- lich in der EG beschlossen worden ist. Ich stelle fest, dass die EG gegen Osten viel offener ist. Die Ost- staaten werden offenbar mit viel offeneren Armen empfangen als wir. Hier müsste von uns aus etwas mehr Härte gezeigt wer- den. Das Gespenst von der Satellisierung der Schweiz geht um. Ich frage mich: Will Herr Delors eigentlich die Efta als ganze satellisieren? Alle gemeinsam oder jedes Land einzeln? Eine solche Lösung kann nicht in

Frage kommen. Vergessen wir nicht die Tatsache-jetzt komme ich zum Gatt-, dass zwar 56 Prozent unseres Exportes in den EG-Raum gehen, aber 44 Prozent gehen in den Nicht-EG-Raum. Jeder zweite Exportfranken kommt nicht aus dem EG-Raum, und damit jeder verdiente vierte Franken. Vergessen wir das Gatt nicht, vergessen wir den Raum des ganzen Welthandels nicht und vergessen wir die Unabhängigkeit unserer Aussenhandelspolitik gegenüber Japan, den USA und der Dritten Welt nicht. Die Wettbewerbskraft unserer Wirtschaft wird auch im Rahmen des EWR das Wichtigste sein, was wir behalten können. Ich beurteile den Stand unserer Bildungspolitik besser als Herr Piller und bin der Auffassung, dass wir immer noch international konkurrieren können. Aber ich bin nach der gestrigen Debatte der Auffassung, dass wir beispielsweise im Rahmen der Energiepolitik bald nicht mehr konkurrenzfähig sein können. Wettbewerb wäre auch im EG-Raum insbesondere bei einem Vollbeitritt im Vordergrund. Ohne Wettbewerb haben wir mit keiner Lösung eine Chance. Wir dürfen unser Heil sicher nicht in der Isolation suchen, aber auch nicht in der bedingungslosen Unterwerfung. Ich bitte den Bundesrat, mit der Delegation im Rahmen der EWR-Verhandlungen mit der nötigen Härte aufzutreten. In diesem Sinne können wir von diesen Berichten Kenntnis nehmen und den erwähnten Abkommen zustimmen. Gadiant: Vorerst möchte ich meiner Genugtuung darüber Ausdruck geben, dass diese Europadebatte heute einmal prioritär im Ständerat stattfinden kann. Die Diskussion zum Aussenwirtschaftsbericht, zum Efta-Bericht und die Behandlung der einschlägigen, Vielschichtigen Vorstösse bedeuten nicht nur kritische Hinterfragung, sie dienen auch der Lagebeurteilung, der Standortbestimmung und dem Ausblick auf die Zukunft. Sie machen in diesem Sinne auch den Willen einer vermehrten parlamentarischen Mitwirkung und Mitsprache in aussenpolitischen, aussenwirtschaftlichen, insbesondere integrationspolitischen Belangen sichtbar. Ich werde im Rahmen meiner Interpellationsbegründung auf diesen Zusammenhang zurückkommen. Als besonders wichtig erachteten alle Minister der Efta die Schaffung eines wirklich gemeinsamen Verfahrens zur Erarbeitung und Verabschiedung von Regeln über den zukünftigen Europäischen Wirtschaftsraum. Inhalt, Umfang und Form eines Einbezugs des gemeinschaftlichen Integrationsstandes, des sogenannten «acquis communautaire», werden gemeinsam mit der EG-Kommission geprüft werden müssen, heisst es in der Botschaft. Diese Prüfung soll im Mittelpunkt der Explorationsgespräche stehen, die im Anschluss an die Ministerkonferenz der Efta-Staaten und der Gemeinschaft vom 19. Dezember eingeleitet wurden. Ich ersuche Sie, Herr Bundesrat, höflich um eine Darstellung der zwischenzeitlich eingetretenen Entwicklung und des aktuellen Stands derselben samt einer kurzen Lagebeurteilung, da dies in der Botschaft bekanntlich aus Fristengründen nicht mehr möglich war. M. Reymond: J'ai deux remarques à faire au sujet de ce rapport que je trouve excellent, mais je voudrais au préalable dire quelques mots à M. Piller, qui a soulevé de manière assez violente les écarts de prix relevés dans l'agriculture et qui s'en est pris au système de rémunération de celle-ci, considérant de son point de vue combien il était nécessaire de développer les paiements directs. Je voudrais tout d'abord rappeler que seul le paiement par les prix offre à l'exploitant un certain dynamisme qui permet d'améliorer les structures et qui, finalement, est de nature à diminuer le coût de l'agriculture pour le consommateur comme pour le contribuable. Quant aux paiements directs, ils correspondent à des rentes de situation qui récompensent et maintiennent en vie aussi bien les incapables que les capables, les non-performants que les performants, les assimilateurs du progrès technique que les non-assimilateurs. Bref, ils ont pour effet de freiner les écarts entre exploitants au détriment des plus performants. En cela, et compte tenu que partout à

l'étranger les prix demeurent prioritaires pour assurer le revenu agricole, un régime suisse encore plus développé de paiements directs ne pourrait conduire à terme qu'à une augmentation des écarts entre le coût global de notre agriculture, pour le consommateur et le contribuable, par rapport à celui des pays comparables. Voilà pour les paiements directs. Je voudrais dire encore à M. Piller que l'agriculture n'est pas la seule à être protégée et à craindre le processus d'intégration européenne. S'il est vrai que l'on importe 35 à 40 pour cent de notre alimentation, on n'importe, et avec quelle difficulté, que 20 pour cent de la main-d'oeuvre qui nous est nécessaire, une main-d'oeuvre très largement protégée sur tout le marché suisse. Vous savez sans doute qu'en ce moment des pourparlers sont engagés entre la CEE et l'AELE pour déterminer les conditions d'une ouverture à la concurrence européenne des marchés publics, c'est-à-dire des commandes de matériel, de machines, de mobilier, des travaux publics entrepris par les collectivités publiques - pour nous ce seraient la Confédération, les cantons, les communes. Ces discussions se poursuivent actuellement et je souhaiterais qu'elles aboutissent, non seulement pour des soumissions à partir de 8,5 millions de francs ou de dollars, comme on l'a dit, mais aussi pour des montants plus petits. J'attends alors avec impatience les réactions de nos entrepreneurs de génie civil, du secteur du bâtiment, de nos fournisseurs de crayons et de cahiers d'école si, d'aventure, un accord se faisait jour qui contraigne les collectivités publiques suisses à offrir à toute l'Europe les possibilités de soumission pour les fournitures et les travaux ordonnés, par exemple, par l'Etat de Berne ou la Ville de Fribourg. Il est clair que si un accord est trouvé dans ce secteur, il se heurtera à notre système, protecteur lui aussi de contingentements de la main-d'oeuvre étrangère. En effet, il ne peut pas y avoir de concurrence par-dessus les frontières entre entreprises du secteur secondaire ou tertiaire s'il n'y a pas simultanément possibilité, pour elles, de déplacer et de transférer leur main-d'oeuvre. Dans ces domaines, l'agriculture peut encore répondre, j'en suis persuadé, aux autres secteurs de l'économie de notre pays. Lorsque vous citez, par exemple, le prix du Merlot qui passe du simple au double en passant la frontière suisse, je vous ferai remarquer qu'en Suisse le chauffeur du camion gagne 4500 francs et de l'autre côté de la frontière, en France, 6000 francs français. Telle est la situation dans l'échelle des salaires comparée entre la Suisse et l'étranger. Si vous êtes prêts à ouvrir la concurrence, je suis prêt, et je suis sûr que l'agriculture est prête à l'affronter, mais avec des conditions de concurrence égales dans la libre circulation de la main-d'oeuvre. A ce moment-là, l'agriculture n'aura pas honte de ses hauts prix et de ses bas revenus. Je voudrais en venir maintenant aux deux questions que je souhaitais soulever ce matin au sujet de ce rapport, que je considère comme excellent, et je reconnais que ces deux questions sont tout à fait marginales, Monsieur le Conseiller fédéral, par rapport au problème excellemment traité. Ma première remarque touche à la politique monétaire. Le Conseil fédéral dit à la page 4, à juste titre, que la politique restrictive suivie depuis plus d'un an laisse entrevoir une croissance économique plus calme en 1990. Il prévoit également que grâce à cette politique le taux d'inflation devrait diminuer dès le deuxième semestre de cette année. Cette information du rapport est tout à fait suffisante. Pourtant, je ne puis m'empêcher de dire ma surprise après les déclarations formulées il y a trois semaines au nom du Conseil fédéral par le vice-Chancelier de la Confédération lors de la conférence de presse hebdomadaire qui suit les séances du Conseil fédéral. Après avoir affirmé que le Conseil fédéral soutenait la politique restrictive de la Banque nationale suisse, laquelle a pour but de freiner la conjoncture et de faire monter les taux d'intérêt, M. Casanova a affirmé que le Conseil fédéral examinait le moyen de ne pas lier automatiquement les loyers aux taux

hypothécaires. A mes yeux, c'est se bercer d'illusions et c'est méconnaître les raisons profondes qui ont poussé la Banque nationale à conduire la politique qui est la sienne. Si l'on réduit la masse monétaire, si l'on fait monter les taux d'intérêt, c'est pour lutter contre la surchauffe, donc pour diminuer la consommation, d'une part, et diminuer les investissements, d'autre part. Dès lors, dans un pays qui manque de logements, la diminution des investissements précisément, d'abord dans le logement, ne peut conduire, en plus de la hausse des taux, qu'à une plus grande rareté, à un excès encore plus important de la demande sur l'offre, donc à une tendance à la hausse des prix. Quant aux dépenses de consommation que la hausse des taux d'intérêt doit réduire ou devrait réduire, elle ne peut se produire - la plupart des salaires et des rentes ayant été indexés - que si les dépenses obligatoires ou indispensables accusent une plus grande part dans les dépenses des ménages. Ainsi, par exemple, afin que l'on renonce à la deuxième voiture ou que l'on ne renouvelle pas son mobilier ou sa batterie de cuisine, afin de moins dépenser pour les loisirs - ce qui est le but de la politique poursuivie par la BNS - il faut bien considérer que c'est la hausse des loyers d'abord, à la suite de la hausse du taux hypothécaire, qui fera se déplacer la consommation, en diminuant les achats dont on peut se passer. La hausse des loyers a en effet cette caractéristique de s'attaquer à un marché obligatoire, du moins sous nos climats, même si l'hiver a été clément. Il n'est donc pas possible à mes yeux de dire, Monsieur le Conseiller fédéral, qu'on approuve la politique de la Banque nationale et de laisser croire au bon peuple qu'elle pourrait ou ne devrait pas avoir de conséquences sur les loyers, à la suite de la hausse, encore une fois voulue par la BNS. Personnellement, si je comprends la lutte contre l'inflation, je considère que nos autorités monétaires sont allées trop loin et que les conséquences sont difficilement supportables, tant elles sont brusques et importantes pour les propriétaires et les locataires. J'en viens à ma deuxième remarque qui concerne plus directement la politique commerciale extérieure, le peu de libéralisation et le peu d'harmonisation dont il est fait état, qu'il s'agisse de l'Uruguay-Round ou des discussions AELE/CEE, relatives aux politiques des transports. Un peu partout, dans les pays intéressés, certains transports sont largement et très inégalement subventionnés. Ce faisant, ils rendent des marchandises concurrentielles loin à la ronde, alors que ce ne serait pas le cas si le transport était simplement payé à son juste prix. Si vous visitez une installation portuaire un peu partout en Europe ou dans le monde, vous constaterez, comme l'a fait une délégation des Chambres fédérales que j'avais l'honneur de présider l'an passé, que les investissements dans ces ports représentent des milliards et des milliards de dollars, simplement pour les installations. Ces milliards sont dépensés chaque année pour agrandir ces installations et tout est payé essentiellement par des contribuables, belges dans le cas que nous avons vu. Puisque les taxes de chargement et de déchargement des bateaux couvrent à peine les frais d'exploitation courante, rien ne rémunère les investissements considérables qui sont remis à zéro, pas même un intérêt des gigantesques capitaux engagés. Or, c'est par ces installations portuaires qu'arrivent chez nous des millions de tonnes de denrées alimentaires, de denrées fourragères et d'autres matières premières - pensez au bois! - qui perturbent et menacent certaines productions indigènes, agricoles ou forestières, par exemple (mais il y en a d'autres). Il serait donc souhaitable que les responsables des négociations au GATT et de l'Espace économique européen ne se laissent pas seulement enfermer dans les contraintes de l'agriculture suisse et des subsides qu'on lui accorde, ou dans les contraintes qui - j'espère - proviendront aussi de l'étranger en matière de libéralisation des services, de main-d'oeuvre et de libre circulation des entreprises, et ce sans s'attaquer aussi aux questions des transports et à la manière dont il

sont sou- vent, très souvent considérablement subventionnés. Il y a là matière à riposte et à négociations, dans un monde où, si l'on pouvait transporter moins, seulement parce que le juste prix de revient serait appliqué, chacun ne s'y trouverait que mieux relativement à la qualité de sa vie. Je vous remercie, Monsieur le conseiller fédéral, de prendre note de cette remarque sur les transports. Pour le reste, j'ap- prouve évidemment le rapport que je trouve extrêmement bien rédigé. Piller: Ich habe, Herr Hefti, weder die Kirchen- noch die Hilfs- werke noch Journalisten zitiert; ich habe den Genfer Professor Tschopp zitiert, der meines Wissens Mitglied der Freisinnigen Partei der Schweiz ist. Ich nehme zur Kenntnis, dass Professor Tschopp scheinbar nichts gedacht hat, als er diese Ausführun- gen machte. Ich habe nur eine Frage an den Herrn Bundesrat gestellt, ob er die Ansicht Ihres Parteikollegen Prof. Tschopp, Herr Hefti, teile. Eine zweite Bemerkung, Herr Reymond: Ich habe hier die Frage gestellt: Wie wollen wir die im 6. Landwirtschaftsbericht festgelegten Oberziele erreichen? Wir haben hier zu diesen Oberzielen ja gesagt. Wie wollen wir sie erreichen, wenn wir ei- nerseits die differenzierten Zeichen, wie wir sie in der Klein- bauern-Initiative verlangt haben, ablehnen? Ich bin immer da- für gewesen, dass man differenzierte Preise zahlt und nicht Di- rektzahlungen. Ich habe gesagt, die Direktzahlung sei die zweitbeste Lösung. Das wurde abgelehnt. Jetzt kommt man und sagt: Die Direktzahlung lehnen wir ab. Es wird bald nur ein Resultat geben: Wir haben in vier bis fünf Jahren nur noch die Hälfte bis ein Drittel der schweizerischen Bauern. Ich möchte einfach einmal, dass hier die Wahrheit gesagt wird. Wie wollen wir die vier Oberziele erreichen ohne neue Ideen? Das können wir nicht! Und da soll man den Mut haben, das zu sagen. Wenn die Oberziele erreicht werden sollen, müssen wir neue Ideen generieren. Das habe ich gesagt und nichts ande- res.

Politique économique extérieure 1989 46 6 mars 1990 Frau Meier Josi: Ich danke für den umfassenden Bericht. Er macht uns einmal mehr bewusst, wie stark die Schweiz vom internationalen Wirtschaftsgeschehen abhängig ist, er macht uns aber vor allem neu bewusst, wie schnell sich die internatio- nalen Verhältnisse ändern, denn vieles, was im Bericht steht, ist in der heutigen Zeit naturgemäss schon wieder überholt. Das gibt mir Anlass, dem Bundesrat dafür zu danken, dass er seinen Informationsrhythmus im Bereich «europäische Inte- gration» gegenüber dem Parlament in der Zwischenzeit be- schleunigt hat. Ein Berichtsthema gibt mir noch Anlass zu einer Bemerkung, es ist das Kapitel über Bretton Woods und die Entschuldungs- strategie. Die Schweiz ist derzeit auf dem Weg vom Beobach- ter zum Mitglied der Bretton-Woods-Institutionen. Ich unter- stütze diese Politik eindeutig. Der Bericht unterstreicht aber auch die hohe Verantwortung, welche Industrieländer bei der Festlegung der heutigen externen Rahmenbedingungen trifft. Anders gesagt: unsere Geld-, Fiskal- und Handelspolitik kann das Wachstum der Dritten Welt entscheidend beeinflussen. Als Staat - so scheint mir - liegen wir in dieser Beziehung mit unserer Politik nicht allzu schlecht. Nun reicht aber die Leistung des Staates bekanntlich nicht. Auch hier müssen Private mitwirken, und deshalb möchte ich eine Einladung an die schweizerischen Banken richten. Ihnen kommt in der Entschuldungsstrategie gegenüber der Dritten Welt eine grosse Bedeutung zu. Ich habe hier einen Bankenbrief vom letzten Quartal des Jah- res 1989. Er spricht von hervorragender Ertragslage, von her- vorragendem Cash-flow und betont, es ginge besser und bes- ser. Wenn ich diese Berichte lese, kommt mir jeweilen das in den Sinn, was wir vor ein paar Jahrzehnten von den Bauern sagten: «gut gejamert ist halb gebauert»; heute hat man etwa den Eindruck: «gut gejamert ist halb gebankert». Ich möchte nicht missverstanden werden, wir wollen, dass diese Banken in der Schweiz ihre Bedeutung behalten. Ich gehe da- von aus, dass sie ihre notleidenden

Guthaben gegenüber den Entwicklungsländern schon weitgehend abgeschrieben haben. Deshalb rufe ich sie auf, in einer konzertierten Aktion spürbar einen taktischen Beitrag zu dieser internationalen Entschuldungsstrategie zu leisten. Vielleicht geht es auch nur darum, dass sie in einer PR-Aktion bekanntgeben, was sie alles getan haben und was sie zu tun gedenken. Ich glaube, das würde ihrem Bild in der Öffentlichkeit und auch international recht guttun. Guttun würde es auch, wenn sie sich - und in diesem Punkt stimme ich mit den Bemerkungen von Herrn Prof. Tschopp überein - ihrer Verantwortung im Zusammenhang mit Südafrika noch stärker bewusst würden. Es darf niemals der Eindruck entstehen, dass sie die Massnahmen, die andere - vor allem auch die EG-Staaten - treffen, unterhöhlen. Ich weiss, dass Gespräche zwischen unserer Regierung oder zumindest Vertretern unserer Regierung mit den Bankenkreisen über solche Fragen immer wieder stattfinden. Mein Wunsch an die Regierung ist es, dass sie diese Kontakte noch vertieft, damit das Bewusstsein der politischen Verantwortung in den Bankenkreisen im internationalen Verkehr noch mehr als bis jetzt gestärkt wird. Miville: Früher hatten wir in diesem Rat noch richtige Berner Bauern. Ich erinnere mich an Fred Krauchtaler, an Herrn Gerber. Seitdem uns die SVP des Kantons Bern Professoren in diesen Rat schickt statt Bauern - wogegen gar nichts eingewendet sei, gar nichts! -, ist es vor allem Herr Reymond, der hier die Belange der Landwirtschaft vertritt und der sich immer und immer wieder Gelegenheit verschafft, sich ein wenig mit ihnen auseinanderzusetzen. Er hat vorhin im ersten Teil seiner Ausführungen Herrn Piller in einer Art und Weise geantwortet, die mich doch ein wenig erschreckt hat, und zwar darum, weil ich darin überhaupt keine Perspektiven von Neuerungen in unserer Landwirtschaftspolitik erkennen konnte, die doch seit Jahren mehr und mehr und bald von allen Kreisen erwartet und verlangt werden. Es ist - und das stelle ich mit grosser Genugtuung fest - in den Kreisen der landwirtschaftlichen Organisationen, insbesondere des Bauernverbandes, in den letzten Jahren das Verständnis dafür gewachsen, dass allein mit den bisherigen Methoden nicht mehr durchzukommen ist, nicht nur in bezug auf die Preispolitik und auf die EG, wie sie von Herrn Piller angesprochen worden ist, sondern auch in bezug auf die unerhörten Verwertungsverluste, die unserer Eidgenossenschaft Jahr für Jahr durch diese Ueberproduktionen entstehen und uns jeweils bei den Budgets und vor allem bei den Nachtragskrediten zu Debatten Anlass geben. Ich sage, es ist sogar in führenden Bauernkreisen das Verständnis für Neuerungen gewachsen, insbesondere wenn ich an gewisse Referate von Direktor Erler denke, von denen mich vor allem eines sehr beeindruckt hat. Man ist heute in Bauernkreisen dazu bereit, zumindest ernsthaft über Fragen der Preisdifferenzierung nach Betriebsgrösse, nach ökologischen Voraussetzungen und Direktzahlungen zu diskutieren. Im Referat unseres Kollegen Reymond war hiervon nichts, fast nichts zu verspüren. Dabei ist es doch jedem einsichtigen Betrachter unserer Volkswirtschaft klar, dass dort, wo eine Produktion mit Sicherheit abgenommen wird und mit Sicherheit zu politisch festgelegten Preisen abgesetzt werden kann, Ueberproduktionen entstehen müssen - beim Fleisch, bei der Milch, beim Getreide, beim Wein usw. -, die uns unter finanzpolitischen Aspekten Jahr für Jahr grosse Sorgen bereiten. Und dann wird uns gesagt: Ja, aber die Direktzahlungen fördern die weniger Tüchtigen, die weniger Innovativen, und sie benachteiligen die Tüchtigen, welche die Produktion, was man aus Boden und Vieh herausholen kann, mit allen Mitteln steigern. Es ist aber so, dass wir uns genau diese Tüchtigen nicht mehr leisten können -so scheint es mir jedenfalls. Es ist so, dass unsere Landwirtschaft nun endlich in einer Weise gelenkt werden sollte, die Ueberproduktionen, die uns so teuer zu stehen kommen, einen Riegel vorschiebt. In dieser

Hinsicht erwarte ich etwas von unserer Volkswirtschaftspolitik - auch im Zusammenhang mit dem Aussenwirtschaftsbericht -, und endlich einmal mehr Verständnis von Bauernpolitikern der Art unseres geschätzten Kollegen Reymond. M. Ducret: Je constate que notre conversation de ce matin est extrêmement intéressante. En effet, tous les orateurs ont ex-primé le souci que la Suisse ne reste pas en dehors de ce concert, de ces grands mouvements, qu'ils soient européens, de l'est ou du centre, ou de nos voisins directs du Marché commun. Mais je ressens aussi une terrible impression négative: nous courons vers l'Europe avec des semelles de plomb: on court mais on n'avance pas! Malheureusement, cela participe aussi bien de l'agriculture que de l'industrie, autant des lois sociales que de la libre circulation des personnes. Les responsabilités sont partagées par tous, par tous les partis et par tous les parlementaires. Ce ne sont pas les uns qui sont dans le bon chemin et les autres qui n'y sont pas. La non-intégration à l'Europe c'est aussi la lutte contre les 40 tonnes, les batailles sur l'énergie, telles que nous les avons vécues hier soir, prêts que nous sommes à consommer le courant électrique fabriqué dans les centrales nucléaires françaises ou dans les centrales thermiques italiennes! Notre contradiction est permanente et ceux qui auraient pu être les moteurs de notre entrée rapide dans le concert européen ont depuis longtemps abandonné l'idée de persuader politiquement notre peuple et nos administrations de ce faire. Je veux parler des banques, des assurances et de l'industrie. Ils y sont allés d'eux-mêmes dans le Marché commun, sans attendre que la Suisse y entre! Nos banques et nos assurances y sont déjà, heureusement pour nous, et notre industrie y entre aussi, par le biais de l'une des plus grandes, qui s'associe avec une importante industrie suédoise. Nous devons nous en réjouir, avec toutefois un risque terrible à la clef, et je le dis à nos collègues socialistes: l'emploi en Suisse va se dégrader, les places intéressantes vont disparaître. Il faudra que nos ingénieurs, comme ils l'ont souvent fait, repartent travailler à l'étranger parce que les centres de recherche ne sont plus dans notre pays et nous aurons alors bien perdu à notre manque d'ouverture. Il est vrai que l'entrée de la Suisse dans le Marché commun est réellement un drame cruel pour notre agriculture, mais cela aussi nous l'avons provoqué politique-

6. März 1990 47 Aussenwirtschaftspolitik 1989 ment en cristallisant nos agriculteurs dans le système que nous connaissons. Les grandes batailles que nous avons eues ici même sur le budget de la Confédération pour 1990, les subventions qui conduisent à maintenir des entreprises agricoles, de dimensions insuffisantes puisqu'elles contraignent les agriculteurs à avoir si peu de bétail et si peu d'activités dans leur exploitation qu'ils ne peuvent pas vivre sans faire travailler leur femme et leurs enfants, tout ceci fait que nous qui allons donner dans le monde entier des conseils de gestion de l'économie, nous faisons des lois qui en Suisse nous conduisent à la mal conduire, précisément! En cela, je crois que nous faisons des erreurs profondes. Il est vrai que le très gros obstacle sur lequel nous butons - et que nous devrions d'ailleurs mieux expliquer à nos partenaires - c'est la crainte de notre peuple de voir s'affaiblir ses droits politiques, de perdre une partie de ses droits de référendum - c'est la crainte que Bruxelles commande alors qu'aujourd'hui l'initiative en faveur des petits paysans obtient un score favorable, c'est le risque de perdre nos droits d'initiative dans un certain nombre de domaines. Lorsqu'on considère la bataille que suscite l'établissement du nouveau système financier de la Confédération, d'une TVA ou de l'impôt sur le chiffre d'affaires, avec l'inscription dans notre constitution du taux de l'impôt sur le chiffre d'affaires, et que l'on imagine que tout cela pourrait être battu en brèche par un accord avec la Communauté, qui pourrait décider - comme l'a expliqué très clairement Mme Jaggi dans une brochure parue il y a près de deux ans - d'un taux régulier de 14 pour cent, d'une TVA,

alors que nous voulons inscrire dans la constitution un plafond de 6,2, l'on peut bien penser que la perte de ces droits politiques serait évidemment très difficile pour notre peuple. C'est là qu'interviennent tous ceux qui se sont déjà battus contre l'entrée de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, à savoir des milieux qui ont d'autres intérêts. Tous ces gens sont contre les modifications agricoles, contre les modifications des lois sociales, des lois fiscales, de nos droits naturels et de nos droits de bourgeois, et ils font que nous ne ferons rien. C'est cela nos semelles de plomb! Dans tout ce discours pessimiste, je ne vois qu'une issue: c'est de travailler en parfaite entente avec nos partenaires de l'AELE, car là nous avons la chance d'avoir affaire à des pays qui ont à peu près les mêmes caractéristiques que nous, à savoir des salaires un peu plus élevés que la moyenne européenne et les mêmes idées politiques. Je suis certain que l'issue est aussi dans l'harmonisation de nos lois actuelles avec ce qui se fait au sein du Marché commun -je veux parler de la TVA, car concernant un sujet aussi important que la fiscalité, c'est le dernier moment pour essayer de faire un pas dans cette direction. Tous ceux qui luttent contre cette TVA ont tort une fois de plus car ils vont maintenir un obstacle qui rendra difficile notre intégration européenne. M. Delamuraz, conseiller fédéral: Le débat qui vient de se tenir est foisonnant et je pense que la réponse que vous attendez du gouvernement serait tout aussi foisonnante, voire extrêmement confuse si je voulais répondre à chacun des orateurs dans l'ordre dans lequel ils se sont exprimés. Je tenterai davantage une réponse de synthèse et j'y aborderai les uns après les autres les centres de gravité de la discussion. Tout d'abord, remarquez, Monsieur le Président, que si M. Felber et moi ne nous sommes pas présentés ensemble ce matin à 8 heures devant le Conseil des Etats, c'est parce qu'il est indispensable que nous pratiquions le système efficace de la séparation des spécialités et qu'en l'occurrence nous fassions un distinguo, difficile certes mais tout de même indispensable, entre l'aspect plus particulièrement économique de notre politique internationale et son aspect plus authentiquement politique. Or, sachez-le bien, et c'est cela qui compte, le Conseil fédéral comprend plus que jamais des départements impliqués par l'Europe notamment, qui conduisent une politique plus uniforme et plus unique que précédemment. La marche des institutions départementales se fonde sur une étroite coordination, non seulement à l'échelon des grands commis de l'administration fédérale, mais davantage à celui des conseillers fédéraux. L'institution qu'est le Bureau de l'Intégration, qui dépend des deux principaux départements, joue plus que jamais son rôle d'unité, de coordination et d'irrigation de la pensée du Conseil fédéral en ce domaine. C'est dire que ce n'est pas un gouvernement en pièces détachées qui se présente devant vous, quand même il n'a pas été possible d'accéder à votre désir, mais bien un Conseil fédéral qui a défini sa politique et entend la conduire d'une seule voix, en matière internationale et européenne notamment. Une première question a été posée quant à la situation économique intérieure. Tant M. Delalay que M. Reymond se sont inquiétés au sujet de la suite de notre politique intérieure en matière de création monétaire, de taux d'intérêts et de montants des loyers. Il ne fait pas de doute que la situation face à laquelle nous nous trouvons aujourd'hui est une situation d'inflation - n'ayons pas peur des mots. C'est plus qu'une situation de renchérissement. Elle est essentiellement le fait d'une création monétaire excessive survenue à fin 1987 et en 1988. Il y a quelques circonstances atténuantes, il est vrai, mais il n'empêche que nous devons en payer le prix aujourd'hui. Or, c'est une évidence, dans un régime d'économie libérale comme le nôtre, le seul moyen de réagir à moyen terme à cet excès monétaire engendrant l'inflation est de pratiquer une rigueur monétaire ferme. C'est ce que nous demandons à la Banque nationale; c'est d'ailleurs ce qu'elle fait et doit continuer de faire

durant quelque temps. Cependant, je souligne à cet égard qu'une aggravation de cette politique rigoureuse aurait des conséquences économiques néfastes. Il ne s'agit nullement de l'aggraver mais il ne faut non plus la relâcher, car la spirale démarrerait à nouveau et nous perdrons, dans une course poursuite au renchérissement constant, la discipline que l'on voudrait établir à moyen terme. Le gros ennui est que cette sage politique est difficile à tenir à court terme parce qu'elle a des effets pervers - engendrés notamment par l'augmentation du taux hypothécaire - non seulement sur les loyers, mais sur la sphère des propriétaires et de l'ensemble des consommateurs que nous sommes. Si nous avons dit, Monsieur Reymond, qu'il s'agissait de trouver le moyen de découpler la politique du taux d'augmentation des intérêts et celle du prix des loyers, ce n'est pas que nous pensions candidement, comme certains, qu'il soit possible de passer à un marché libre du logement dans l'état actuel de l'insuffisance de l'offre, car cela aboutirait à l'éclatement des loyers et à une situation absolument déréglée dont nous payons le prix fort. Il n'est donc pas question de découpler cette relation mais de l'aménager. Par conséquent, il est légitime de reporter au moins sur les loyers la part de l'augmentation de l'argent prêté à l'immobilier, mais pas nécessairement de répercuter ses fonds propres. Nous cherchons, par une modification de l'ordonnance qui a été établie à l'époque pour protéger les locataires contre les abus dans le secteur locatif puisque notre législation est construite sur le principe du combat des abus, à trouver une disposition plus souple, permettant d'éviter de passer systématiquement au maximum dès lors que le taux hypothécaire a varié d'un point dans le sens de la hausse. Les travaux que mon département conduit dans cette perspective sont, tant avec les propriétaires qu'avec les locataires que nous consultons officiellement, en bonne voie. J'espère que le Conseil fédéral pourra dès lors introduire une nouvelle ordonnance qui ne révolutionnera pas le secteur, ne réglera certes pas le problème de l'insuffisance de l'offre, mais évitera un mécanisme automatique dont les effets d'accroissement sont actuellement pervers. En effet, ils ne sont pas seulement sociaux mais économiquement amplifiés. C'est dans ce sens qu'il faut entendre les déclarations quelque peu sommaires faites par le vice-chancelier de la Confédération à l'issue d'une des récentes séances du Conseil fédéral. Par ailleurs, ce porte-parole est excellent et lorsque j'entends ses conférences de presse après coup, j'ai vraiment le sentiment d'avoir assisté à la même séance du Conseil fédéral que lui, le mercredi matin. C'est une bonne qualité pour un porte-parole! Il a dû évidemment simplifier un peu les choses sur le point capital que soulevait M. Reymond. J'en viens à un deuxième ordre de réflexions. Au travers de ce

Politique économique extérieure 1989 48 6 mars 1990 débat, il s'agit de notre capacité à soutenir les concurrences étrangères, d'où qu'elles proviennent. Il s'agit de la plateforme à partir de laquelle nous travaillons en étant capables, ou incapables, de concurrencer les autres. Nous avons parlé très souvent ici de ces conditions-cadres et il faut en reparler aujourd'hui car les interventions de M. Piller et d'autres orateurs nous poussent à analyser la situation de plus près. Je constate tout d'abord que quelle que soit l'habileté des diplomates et des hommes politiques à créer des accords internationaux très performants, quelle que soit l'intelligence du législateur à édicter de bonnes lois qui fournissent à notre économie de bonnes conditions-cadres législatives, nous n'aurons encore pas une économie développée, une économie de conquête, si l'esprit créateur de nos concitoyens est en baisse, si le confort acquis endort notre volonté de perfectionnement, de remise en cause et de nouveauté. Ce ne sont pas les décisions que prendra l'Etat, si bonnes soient-elles, qui pourront agir sur cette capacité de créer. Sans vouloir m'enfermer dans un jugement trop global et par conséquent injuste, je crains qu'aujourd'hui cette volonté

créatrice s'émousse quelque peu au lieu d'être stimulée par une concurrence nouvelle qui fait quelques ravages sur des marchés jusqu'alors relativement paisibles où nous sommes détrônés. Nous devons nous reprendre en main. Je crains aussi autre chose, au moment où le discours suisse est rempli de volonté d'ouverture et de libéralisme international, c'est que quelques-uns d'entre nous ne cultivent, sans le dire, une certaine volonté protectrice, et même protectionniste. Le cas de l'agriculture mis à part, sur lequel nous reviendrons, il est bien évident que, confrontés à la mondialisation de l'économie, bien différente de ce que nous avons connu dans les années d'après-guerre, une telle attitude ne nous permettra pas de rester ce que nous devons être parce qu'on se sera accordé - pour une période très brève sans doute - des confort, des matelas protecteurs, qui émoussent notre capacité de concurrence et qui font de nous des partenaires peu crédibles aux yeux de certains partenaires étrangers et dans certains secteurs. Il faut que nous ayons plus que jamais aujourd'hui la volonté de nous ouvrir et que, pour mettre notre discours en parfaite harmonie avec notre comportement, nous acceptions cette flagellation quotidienne et indispensable qui est celle de la concurrence. Hormis la concurrence, il n'y a pas d'économie qui se développe, il n'y a pas de volonté qui puisse s'accomplir sans un progrès économique. C'est dans cet esprit que vous, Parlement, et nous, gouvernement, avons à assumer nos responsabilités dans ce secteur. Je souhaite que nous ayons la capacité de reconnaître cette volonté d'encadrer convenablement notre économie privée et sa création et que nous puissions, grâce à de bons instruments officiels, lui venir en aide efficacement. Nous devons accélérer nos procédures démocratiques. Dans le monde de cette fin du vingtième siècle, nous ne pouvons plus conserver les rythmes de discussions démocratiques d'il y a vingt ans. Il est indispensable, non pas de précipiter, mais d'accélérer nos procédures et nos réflexions publiques. Je ne juge pas la situation aussi sévèrement que M. Piller qui s'en prend à des lenteurs qu'il trouve insupportables, mais je partage son jugement quant à la nécessité d'accélération afin d'être à la hauteur du rythme de notre époque. Au moment où je tiens ce discours particulièrement libéral, intérieurement et extérieurement, je souhaite aussi que la coopération entre les pouvoirs publics et l'économie privée soit encore plus intense et plus confiante, que l'on sache où sont les devoirs de chacun et qu'on laisse l'église au milieu du village. Il faut que l'on soit capable de travailler ensemble lorsque nécessaire, notamment dans cet immense domaine de la recherche et du développement, où les Suisses ne réussiront pas s'ils partent en ordre dispersé, s'il n'y a pas cette continuité qui part de la recherche fondamentale pour arriver à la recherche appliquée et aux applications industrielles, via l'enseignement à tous les niveaux, pensé, conçu et développé de manière cohérente avec la coopération des milieux privés et des milieux publics. Il est certain que si nous voulons, année après année, continuer à publier des rapports sur la santé économique de la Suisse qui fassent état des rapports de succès, il est indispensable de renforcer cette confiance et de renforcer les institutions. A cet égard, je trouve exemplaire la décision que vous avez prise, lors de la session précédente, de lancer cette offensive sur la main-d'oeuvre et ces opérations CIM qui sont actuellement en bonne voie et qui illustrent précisément cette volonté commune des pouvoirs publics et des entreprises privées de nous assurer une condition-cadre, une bonne plate-forme de départ, ce qui implique ces conditions intérieures. Faute de quoi, on assistera à une hémorragie de ceux qui pourront trouver ailleurs des conditions cadres plus favorables, notamment du point de vue de la main-d'oeuvre, et il ne nous restera que quelques sièges sociaux sans importance quant à la subsistance de notre économie nationale. C'est sur ce point qu'il faut insister, et sur l'une des conséquences de cette tendance à

l'affaiblissement du tissu intérieur suisse, que l'on observe dans de nombreux marchés, loin à la ronde, aussi bien européens qu'extra-européens, où peu à peu nos investissements prennent le dessus sur nos exportations. Je me réjouis des investissements qui peuvent être faits à l'étranger dans ces marchés mais vous imaginez bien qu'en transférant là des centres de production, c'est une substance rapportée infiniment moindre pour l'économie suisse qu'en exportant à partir de la Suisse vers ces marchés. Ne me faites donc pas dire ce que je n'ai pas dit. N'opposons pas d'une manière simpliste les exportations aux investissements - ce qui est évidemment sommaire - mais comprenons que nous devons faire en sorte que notre production nationale reste compétitive et prenons de bonnes décisions ensemble. Le troisième domaine que je veux aborder est bien entendu celui que de nombreux orateurs ont abordé ce matin: il s'agit de l'Europe. L'opinion qui reproche au Conseil fédéral de ne pas savoir où il va, de n'avoir rien communiqué au Parlement et a fortiori au peuple suisse quant à ses intentions secrètes et scélérates sur l'avenir de l'Europe et la position de la Suisse en Europe n'est pas nouvelle. Alors je me dis que du côté de ces critiques on n'a peut-être pas assez lu ou peut-être trop lu, car, en réalité, nous avons dit à chaque session que nous sommes en présence d'un processus de construction européenne extraordinairement évolutif. Nous sommes mus par les mêmes principes que nous avons dégagés en son temps et en particulier dans le rapport du Conseil fédéral de 1988. Il faut avoir la vue basse pour dire de ce rapport qu'il est tout juste bon aujourd'hui pour la maculature car je rappelle quand même qu'il disait en termes clairs que l'alternative finale, si les Suisses estiment pouvoir en payer un jour le prix politique, est celle de l'adhésion à la Communauté. Nous la présentions pour le moment comme théorique mais, dans la réalité de demain, peut-être comme tout à fait réalisable. Nous disions entre temps - c'est écrit noir sur blanc - qu'il faut chercher tous les moyens de transformer presque chaque jour par notre imagination, notre souplesse les moyens d'approche des autres pays de l'Europe: AELE d'abord, Communauté ensuite. C'est exactement ce que nous avons fait, non sans ajouter un volet nouveau à ce que nous connaissions déjà en 1988, c'est-à-dire le combat contre ces helvétismes, ces particularismes qui n'ont, pour la plupart d'entre eux, plus aucune raison d'être dans un monde de plus grande ouverture. Il se trouve simplement - mais ce simplement a du poids - qu'entre le moment où nous disions cela et aujourd'hui, il y a eu une accélération - je dirai même une effervescence - du côté de la Communauté, dans sa construction intérieure avec des accidents et des ratages, mais dans l'ensemble avec beaucoup de réussites. S'agissant de l'AELE, l'offre a été faite à ses membres en janvier 1989 d'essayer de trouver une autre approche plus systématique, plus institutionnelle, disait-on à l'époque, pour la coopération Communauté/AELE. Pouvez-vous imaginer un seul instant que la Suisse, sûre de ses bons droits, sûre de son excellence, renfermée dans son île, aurait pu ne pas saisir l'occasion d'une approche et d'une discussion d'un renforcement de la coopération avec la Communauté? Evidemment non. Si le Conseil fédéral, mal inspiré, avait dit que nous ne mangeons pas de ce pain-là, que nous restons fidèles aux accords bilatéraux et multilatéraux qui

6. März 1990 49 Aussenwirtschaftspolitik 1989 nous unissent à la Communauté, qu'ils sont bien suffisants pour notre bonheur actuel et futur, que nous ne saisissons pas cette occasion, que nous nous dissociions par conséquent du mouvement des autres membres de l'AELE, les interpellations bien légitimes eussent surgi de tous les bords dans ce Parlement pour interpellier le Conseil fédéral sur son incroyable impéritie. Mais c'est bien parce que nous voulions apporter notre contribution exigeante mais aussi riche d'espoirs à cet essai de construction de l'Espace économique européen que nous sommes partis négocier aux

conditions que nous avons exposées. Alors, qu'en est-il de cette démarche aujourd'hui? En une année, il s'est passé beaucoup de choses du côté de la Communauté et de l'AELE. Je constate qu'en une année l'AELE, dans le travail qu'elle a conduit, a tout d'abord pu, Monsieur Hefti, parler un peu. Mais il est bien clair que si elle a parlé un peu, les décisions qu'elle a prises et ce qu'elle a exprimé ne pouvaient qu'être le résultat d'un consensus et qu'il n'était pas question d'introduire à l'intérieur de l'AELE des règles majoritaires comme on en a dans les organisations supranationales, ce que l'AELE n'est précisément pas. En une année, obtenir ce que l'on n'avait pas obtenu depuis la création de l'AELE, et en particulier pas depuis 1972, c'est-à-dire une expression plus groupée et unique de sa volonté, est un progrès considérable au titre du renforcement de l'AELE. Je ne m'illusionne pas sur les faits, je dis qu'à cette modification des formes a correspondu une consolidation de l'AELE en tant que telle. Cela n'est pas mince. Dans le même temps, qu'avons-nous pu mesurer du point de vue de l'AELE? Tout d'abord, que nous étions capables d'une identification de l'essentiel de l'acquis communautaire et, sur ce point, la question que M. Gadiant posait mérite une réponse très concrète. Entre eux, les pays de l'AELE sont parvenus à tracer les limites de cet acquis communautaire et ils ont pu identifier les effets des politiques des quatre libertés, ils ont pu identifier les effets des politiques de flancement, des politiques d'accompagnement et cela, c'est quelque chose qui a progressé et qui a même abouti depuis le 19 décembre de l'année passée jusqu'à aujourd'hui. Mais surtout, et cela intéressera tous ceux qui comme nous sont préoccupés par la nécessité de trouver une institution pour cet Espace économique européen, le bénéfice de la discussion au sein de l'AELE ces derniers temps a permis de vérifier une convergence parfaite de nos négociateurs quant à l'exigence unanime de l'AELE de vouloir un processus de préparation et de prise des décisions qui sauvegarde la liberté de négociation des pays de l'AELE vis-à-vis de la Communauté. Sur ce point, quelques divergences ou quelques nuances dont on se gargarisait en public entre les positions des différents pays de l'AELE - et il est vrai qu'il y en avait - ont été remarquablement gommées et nos négociateurs sont arrivés, il y a quinze jours à Stockholm, à une remarquable plate-forme de discussion avec la Communauté. Je l'ai vérifié personnellement en rencontrant le pays président de l'AELE ce semestre, c'est-à-dire la Suède, à Stockholm, il y a une dizaine de jours. Nous pouvons donc partir maintenant en discussion unanime et forte avec la Communauté. Il restera sans doute encore avec la Communauté à trouver les chemins et les moyens de cette coopération institutionnelle. Quelques-uns d'entre vous sont inquiets, disant que le discours de M. Delors du 17 janvier 1990 n'est pas le discours de M. Delors du 17 janvier 1989, qu'il est autrement plus musclé et qu'il dit autre chose. Sans doute, mais je ne voudrais pas que vous vous focalisiez autour de ce qu'il a dit, car il s'agissait - vous le savez bien - de démarrer dans des négociations qui ne sont pas encore ouvertes et pour lesquelles nous, Conseil fédéral, n'avons pas encore constitué notre mandat de négociation, pas plus que la Communauté n'a pas encore dégagé le sien. Mais si ces négociations ont lieu durant les mois qui viennent, les partenaires cherchent à situer les points de départ aussi hauts que possible. Dans la déclaration de M. Delors, il y avait sans doute aussi une confusion. Comme quoi, dans cette bonne vieille Europe, où l'on parle plusieurs langues, il y a encore quelques réglages de vocabulaire à faire. On a craint, du côté de la Communauté, que les gens de l'AELE aient la naïveté ou l'arrogance de vouloir se mêler du processus communautaire! Mais, comment pourrions-nous avoir cette prétention? Il est bien clair que nous n'admettrions pas une immixtion quelconque de la Communauté à l'intérieur des dispositifs de l'AELE, de prises de décisions, et notamment de prises de

décisions tout à fait claires de la part du Parlement, si nous n'avions pas le même droit de visite à l'intérieur de la Communauté. Il n'en est simplement pas question. Mais ce sera encore, bien entendu, un des points qui feront l'objet de la fin des discussions exploratoires, puis éventuellement de la négociation avec la Communauté. Monsieur Gadiet, je réponds à la deuxième partie de votre question en m'interrogeant sur ce qui a été acquis ou consolidé depuis le 19 décembre dernier, non pas à l'intérieur de l'AELE mais dans la coopération AELE/Communauté. Je crois pouvoir dire que le spectre de l'union douanière a pu être éliminé. Ce n'est pas rien, car - et je réponds à votre deuxième question du même coup, Monsieur Hefti - c'est tout le «treaty making power» de la Suisse qui se trouve ainsi confirmé, et qui ne l'aurait pas été si nous avions envisagé d'adhérer à une union douanière. Je constate ensuite que l'on a admis express/s verbis, du côté de la Communauté, que certains domaines devaient être exclus de l'accord pour un certain nombre de bonnes raisons, et que d'autres domaines devaient faire l'objet de formules transitoires. Il s'agit, dans le premier régime, de ne pas exiger une politique agricole commune, de maintenir une politique de stabilisation de la main-d'oeuvre étrangère quoique sous certaines conditions. Cela vaut aussi pour la /ex Furgler et une partie de l'acquis dans l'environnement. Nous voyons que ces domaines ont fait l'objet d'une discussion poussée avec la Communauté et ont abouti à certains résultats. Toutefois, j'aimerais dire publiquement au Conseil des Etats que, dans ses pourparlers, la Suisse, à l'intérieur de l'AELE, a joué un rôle moteur et nous devons constater aujourd'hui bien plus un rapprochement et une identité de vue de la part de nos collègues de l'AELE que des abandons sur notre point de vue sur des sujets importants. D'autre part, ce n'est pas la Communauté qui a été la plus active, mais au contraire, le plus souvent c'est bien l'AELE qui a apporté des contributions d'imagination et d'initiative considérables. Est-ce que tout cela aboutira? Est-ce que nous pourrions commencer des négociations pour un traité et, dans l'affirmative, avons-nous l'espoir d'y parvenir? Oui, nous avons cet espoir. La politique du Conseil fédéral est de vouloir cet ensemble économique européen dans l'état actuel des choses mais, bien entendu, pas à n'importe quel prix. Il est clair que nous ne pourrions pas imaginer «payer» pour un ensemble économique européen ce que nous refusons de payer en sacrifices politiques pour une adhésion à la Communauté parce que nous estimons ne pas y être prêts. Il ne faut pas confondre les choses et nous mettre à faire, pour un ensemble économique européen, " des sacrifices qui ne valent pas la peine par rapport à ceux qui pourraient en valoir la peine, c'est-à-dire adhérer. C'est précisément la conduite des négociations qui devra nous renseigner sur ce point. Mais de grâce! ne nous faites pas de procès d'intention selon lequel nous préparerions des négociations dans le plus grand secret qui aboutiraient, à la stupéfaction du Parlement et du peuple suisse, à l'abandon coup sur coup de la neutralité, de la souveraineté, des droits populaires et du fédéralisme. Il est bien entendu que sur ces points «cardinaux» nous ne proposerons au Parlement et au peuple la signature d'un accord portant sur l'ensemble économique européen que si nous pouvons maintenir intacts ces principes et que s'il n'y a, pour l'un ou l'autre d'entre eux, que des adaptations. Il est clair, par exemple, que le principe du fédéralisme ne sera pas mis en cause au travers de cet accord. Mais il n'est pas exclu que certains domaines, aujourd'hui de la compétence cantonale, peu nombreux - je pense par exemple au marchés publics - puissent passer, non pas nécessairement au domaine de la Confédération, mais puissent, le cas échéant, faire l'objet de décision unilatérale et souveraine des cantons pour admettre l'ouverture des marchés publics. Sans entrer davantage dans les détails, je veux simplement dire que la lucidité qui est la nôtre est particulièrement vive sur

Politique économique extérieure 1989 50 6 mars 1990 ces points qui sont non seulement des points sensibles pour les Suisses, mais des points fondamentaux de l'organisation de leur Etat. Je pense notamment à l'exercice des droits populaires. Comme de toute façon la décision à prendre sera le fait du peuple - peut-être même du peuple et des cantons selon la nature de cette décision - ces derniers auront donc, en cette matière, le dernier mot. Le quatrième sujet abordé ce matin est celui du GATT. Je dirai à propos du GATT que depuis notre dernière discussion dans cette enceinte, les problèmes ont quelque peu évolué, mais de manière insuffisante à notre gré. Je regrette que certains gros partenaires du GATT n'y jouent pas un rôle plus actif et que ce dernier soit actuellement dans une phase un peu dominée par la voix des Etats-Unis, car nous sommes plus particulièrement porteurs de la volonté d'un multilatéralisme réel, d'un libéralisme et d'une ouverture. Ce n'est que si les gros partenaires du GATT le sont également que la négociation pourra aboutir dans le délai très court qui nous conduit à la fin de l'année. Or, ceux qui s'imaginent que le GATT ne réussira pas dans ces délais, mais après l'Uruguay-Round, se trompent. En effet, l'histoire du GATT nous montre qu'il progresse et se développe uniquement au travers des rounds, mais pas entre deux rounds successifs. Nous sommes opératifs, actifs et même offensifs dans quinze volets du Round. Nous espérons pouvoir y réussir. Nous sommes créatifs dans le volet agricole, car notre volonté de maintenir notre position telle que je l'ai exposée ici en son temps et d'avoir des règles claires dans le domaine de l'agriculture qui tiennent compte des spécificités nationales des agricultures reste fondamentale pour nous. Mais je ne pense pas que nous avons fait l'unanimité, tant s'en faut, en cette matière. Assurer que la Suisse soit incluse dans le processus informel actuellement conduit, préparer des positions en ce qui concerne l'unité de mesures de soutien et les possibilités d'une certaine tarification, si nous voulons maintenir à notre agriculture sa signification et son existence, postulent que nous puissions nous battre avec succès. Sur ce point, j'éviterai de tomber dans deux schématismes à propos de notre agriculture, et de vouloir pousser jusqu'à la caricature impossible le premier schéma d'une agriculture qui se voudrait entièrement soumise aux lois du marché international. En effet, une telle confrontation serait évidemment mortelle pour notre agriculture, non pas que nous l'ayons mal administrée, mais les conditions de départ économiques concernant les prix et les salaires dans notre pays, les conditions naturelles aussi: mission non nutritive de l'agriculture, plus développée en Suisse que partout ailleurs, niveau d'autosatisfaction inférieur à celui de tous les pays qui nous entourent, rendent absolument illusoire une confrontation de marché de notre agriculture. Ou bien alors, nous acceptons de réduire notre taux d'auto-provisionnement, de démanteler la moitié de l'agriculture, nous la laissons operative dans les zones de plaine et à partir d'une grande unité de production, toute la petite paysannerie disparaît et, avec elle, toutes les fonctions non nutritives de l'agriculture. Et nous pouvons, par des services publics propres, probablement plus onéreux, jouer les jardiniers du paradis dans les zones extrêmes de nos Alpes et de nos Préalpes. Non, il n'est pas sérieux économiquement de vouloir préconiser une politique des prix de marché pour l'agriculture. Mais alors, que nous entreprenions tout pour nous rapprocher de cette politique et qu'en particulier nous soyons à même de démobiliser les barrages à la frontière là où ils sont décidément trop hauts, là où nous pouvons peu à peu ouvrir la maison, ce qui exigera du temps et de longues solutions transitoires, oui, à ce prix-là c'est bien le trend que nous devons voir pour l'agriculture de demain. Quant à l'autre schéma, tout aussi inadmissible, d'une politique des paiements directs exclusive et généralisée, nous n'en voulons pas non plus. Nous préconisons un certain nombre de paiements directs, probablement plus nombreux qu'actuellement - n'en

déplaie à la Chambre vaudoise d'agriculture qui n'aient aucun effet direct sur le niveau de production. J'ai le regret de manquer d'imagination et de ne pouvoir donner des bons points aux challengers de ce match: politique des prix/politique des paiements directs. C'est de la combinaison de ces politiques, mieux ajustée, plus systématique qu'aujourd'hui, que pourront naître le maintien de notre agriculture, sa capacité d'adaptation, son moindre coût et la satisfaction des besoins fondamentaux du pays en matière nutritionnelle. Vaste programme, il exigera beaucoup de force, d'abnégation et de solidarité à l'intérieur de l'économie suisse où l'on devra cesser de jouer les secteurs les uns contre les autres, combat tout à fait stérile. J'ai ainsi le sentiment que nous aurons pu, parce que les règles auront été respectées, satisfaire aux intérêts que nous défendons dans le cadre du GATT où nous ne pouvons pas être que partie prenante mais aussi partie dominante. Vous devrez alors en décider la mesure et l'ampleur, tâche incombant en effet au Parlement. Enfin, dans une cinquième corbeille, j'ai noté quelques interventions portant sur des domaines particuliers. Sans prétendre être exhaustif, j'y répondrai très rapidement. Tout d'abord, il faut relever que le COCOM ne nous compte pas parmi ses membres. Née en 1949, cette institution réunit tous les pays de l'OTAN, à l'exception de l'Islande, auxquels s'ajoutent le Japon et l'Australie. Notre contrôle autonome des exportations des biens stratégiques nous permet d'obtenir l'accès non discriminatoire à la plus haute technologie occidentale et américaine, ce qui est du plus haut profit pour notre économie. Ces biens contrôlés sont énumérés dans une liste de marchandises dont l'exportation, notamment vers les pays de l'Est, est soumise à des restrictions par les pays fournisseurs. Le COCOM est en train de favoriser un mouvement qui, en effet, Madame Jaggi, a déjà pris son essor, à savoir une volonté de plus grande ouverture, de restriction de la longueur de la liste, étant bien entendu que les domaines très sensibles et très fragiles qui resteront seront d'autant plus rigoureusement observés. Cependant, nous voyons qu'en effet le mouvement le plus intelligent et le plus clairvoyant que nous puissions faire est de suivre cette libéralisation graduelle du COCOM qui est bien dans l'esprit de ce temps car vous avez raison de souligner qu'il est né dans des circonstances politiques et économiques qui ne se répètent pas aujourd'hui. Mais il est bien clair que ce mouvement c'est essentiellement les membres du COCOM, dont nous ne sommes pas, qui vont le conduire. Le mouvement est donné, j'ai la certitude que, dans l'état de transformation que nous connaissons, il s'accroîtra dans les temps qui viennent et même à court terme. Je voudrais maintenant dire à M. Hefti qu'en ce qui concerne le trafic de perfectionnement passif des textiles dont il a parlé, le groupe textile de la Communauté a discuté plusieurs fois cette année et l'année dernière le mandat de négociation de la commission dans ce domaine et il a pu nous démontrer que la plupart des pays de la Communauté n'étaient pas encore ouverts à la conclusion d'un accord en vue de négocier l'élargissement du libre-échange au trafic de perfectionnement des textiles. Nos interventions à haut niveau dans plusieurs capitales des Douze, Monsieur Hefti, n'ont pas fait avancer ce dossier ou du moins pas d'une manière notable. C'est ainsi que pour le moment il n'y a pas encore de majorité de négociation à l'intérieur de la Communauté. Je le regrette personnellement, mais comme je vous le disais tout à l'heure, la Communauté en Europe n'est pas toujours l'élément moteur de toutes les transformations et de toutes les rénovations. Enfin, M. Piller a posé la question de la politique du Conseil fédéral à l'égard de l'Afrique du Sud. Le Conseil fédéral est opposé à la prise de sanctions contre ce pays, il l'a répété devant cette assemblée - à la session d'hiver si je ne m'abuse - et, au contraire, en maintenant le principe de cette non-sanction, il a examiné de manière très périodique l'évolution des relations économiques car il fallait surtout éviter que le territoire suisse ne

soit utilisé pour contourner les mesures qui sont édictées par des Etats tiers; notamment lorsque la Communauté et les Etats-Unis ont pris des décisions de sanction à l'égard de l'Afrique du Sud, il ne serait pas admissible que ces décisions puissent être détournées par l'utilisation abusive du territoire de la Confédération à cette fin. Nous avons pu constater qu'aucun indice ne nous permettait

6. März 1990 51 Aussenwirtschaftspolitik 1989 de conclure à un contournement des sanctions convergentes par notre territoire et l'augmentation des importations de certains produits en 1989 - notamment de produits du fer et de l'acier - s'explique principalement par une demande suisse accrue. Quant à la hausse des importations de diamants, elle est due au fait que ces derniers arrivent depuis 1987 de plus en plus directement de l'Afrique du Sud et non plus via la Grande-Bretagne; nous devons bien constater qu'en cette matière il n'y a pas contournement de sanction à l'égard de l'Afrique du Sud puisqu'il ne s'agit pas de sanctions convergentes mais de sanctions très rares: seuls les cinq pays nordiques ont édicté de telles sanctions et non pas l'ensemble de la Communauté, soit les autres partenaires importants de notre pays. Je vous remercie de votre très longue attention pour un très long rapport, mais avouez qu'il contient une telle substance qu'il était bon de le traiter un peu plus complètement en ces temps de grande mouvance qui contrastent par rapport aux temps très heureux et remarquablement stables, apparemment, que nous vivions il y a encore peu. Je vous remercie aussi pour l'accueil que vous avez réservé au rapport écrit du Conseil fédéral.

Präsident: Die Kommission beantragt Ihnen, vom Bericht Kenntnis zu nehmen.

Zustimmung - Adhésion Eintreten auf alle Bundesbeschlüsse wird ohne Gegenantrag beschlossen Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière sur tous les arrêtés fédéraux Bundesbeschluss über die Genehmigung von aussenwirtschaftlichen

Massnahmen Arrêté fédéral approuvant des mesures économiques extérieures

Gesamtberatung - Traitement global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 35

Stimmen (Einstimmigkeit) Bundesbeschluss über die Genehmigung des Zusatzprotokolls zum Abkommen zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft betreffend die Beseitigung bestehender und Verhinderung neuer mengenmässiger Beschränkungen bei der Ausfuhr sowie von Massnahmen gleicher Wirkung Arrêté fédéral portant approbation du Protocole additionnel à l'accord entre la

Confédération Suisse et la CEE, visant à éliminer et à prévenir les restrictions quantitatives à l'exportation ou mesures d'effet équivalent Gesamtberatung - Traitement

global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 35 Stimmen (Einstimmigkeit)

Bundesbeschluss über die Genehmigung des Uebereinkommens zwischen den Efta-Staaten und der EWG zur Schaffung eines Informationsaustauschverfahrens auf dem

Gebiet der technischen Vorschriften Arrêté fédéral portant approbation d'un accord entre les pays de l'AELE et la CEE relatif à l'instauration d'une procédure d'échange d'informations dans le domaine des réglementations techniques Gesamtberatung - Traitement global du

projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 35 Stimmen (Einstimmigkeit)

Bundesbeschluss über die Genehmigung des Uebereinkommens zwischen den Efta-Staaten über die gegenseitige Anerkennung von Prüfergebnissen und Konformitäts-

nachweisen (Tampere-Konvention) sowie des Protokolls über die Anwendung auf das Fürstentum Liechtenstein Arrêté fédéral portant approbation de l'Accord entre les pays de

l'AELE concernant la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais et des preuves de

conformité (Convention de Tampere) ainsi que le protocole relatif à l'application de la Convention à la Principauté de Liechtenstein Gesamtberatung - Traitement global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 34 Stimmen (Einstimmigkeit) Bundesbeschluss über die Genehmigung der Aenderung vom 14. Juni 1989 des Uebereinkommens zur Errichtung der Europäischen Freihandelsassoziation (Efta) zur Ausdehnung des Freihandels auf Fische und andere Meeresprodukte Arrêté fédéral portant approbation de l'amendement du 14 juin 1989 de la Convention instituant l'AELE afin d'étendre le libre-échange au commerce des poissons et des autres produits de la mer Gesamtberatung - Traitement global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 35 Stimmen (Einstimmigkeit) Bundesbeschluss über die Genehmigung des Internationalen Zucker-Uebereinkommens von 1987 Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'Accord international de 1987 sur le sucre Gesamtberatung - Traitement global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 36 Stimmen (Einstimmigkeit) Bundesbeschluss über die Genehmigung des Internationalen Uebereinkommens von 1989 über Jute und Jute-Erzeugnisse

Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport 52 6 mars 1990 Arrêté fédéral concernant l'approbation de l'Accord international de 1989 sur le jute et les articles en jute Gesamtberatung - Traitement global du projet Titel und Ingress, Art. 1,2 Titre et préambule, art. 1,2 Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 36 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Nationalrat-Au Conseil national #ST# 89.082 Zolltarif arische Massnahmen 1989/11 Tarif des douanes. Mesures 1989/11 Bericht und Beschlussentwurf vom 10. Januar 1990 (BBI I, 189) Rapport et projet d'arrêté du 10 janvier 1990 (FF 1,161) Antrag der Kommission Eintreten und Kenntnisnahme vom Bericht Proposition de la commission Entrer en matière et prendre acte du rapport Schönenberger, Berichterstatter: Der Bundesbeschluss über die Genehmigung von zolltarifarischen Massnahmen befasst sich einerseits mit der Aenderung des Gebrauchstarifs 1986 und andererseits mit der Verordnung über die Zollansätze für Waren aus der Efta und den EG (Handelsverordnungen). Bei der Aenderung des Gebrauchstarifs von 1986 geht es um die Einfuhr von Rohkaffee, der nach den Ergebnissen der Uruguay-Runde vom Dezember 1988 in Montreal zu einem ermässigten Zollansatz aus den Entwicklungsländern in die Schweiz hätte eingeführt werden können. Nun wird die Zollpräferenz aber nur gewährt, wenn ein Ursprungszeugnis vorliegt. Da der Kaffee jedoch in ganzen Schiffsladungen exportiert und die Bestimmung der einzelnen Partien erst nach der Verschiffung bekannt ist, können die Exporteure unsere Bedingungen im Ursprungsland nicht erfüllen. Damit ist aber auch die Zulassung der beschlossenen Zollpräferenz unmöglich. Dies hat den Bundesrat veranlasst, insbesondere, weil sämtlicher Rohkaffee aus den Entwicklungsländern kommt, den Normalansatz der massgeblichen Tarifnummer auf den 1. Januar 1990 autonom auf das Niveau des bisher gültigen Präferenzsatzes zu senken. Damit kommen nun alle Einfuhren von Rohkaffee in den Genuss des ermässigten Ansatzes. Die Aenderung der Verordnung über die Zollansätze für Waren aus der Efta und den EG (Freihandelsverordnung) vom 18. Oktober 1989 ist notwendig geworden wegen des Zusatzprotokoll vom 12. Juli 1989 zum «Abkommen zwischen der Schweizerischen Eidgenossenschaft und der Europäischen Wirtschaftsgemeinschaft betreffend die Beseitigung bestehender und die Verhinderung neuer mengenmässiger Beschränkungen

bei der Ausfuhr sowie von Massnahmen gleicher Wirkung». Dieses Zusatzprotokoll wird den eidgenössischen Räten auch im Bericht zur Aussenwirtschaftspolitik 89/1 + 2 zur Genehmigung unterbreitet. Nach Artikel 6 Absatz 3 dieses Zusatzprotokolles wird es ab 1. Januar 1990 angewendet, falls sich die Vertragsparteien den Abschluss der Verfahren nicht bis zu diesem Zeitpunkt notifiziert haben. Der Bundesrat hat daher beschlossen, das Zusatzprotokoll gemäss Artikel 2 des Bundesgesetzes vom 25. Juni 1982 über ausenwirtschaftliche Massnahmen vom 1. Januar 1990 an vorläufig anzuwenden und die sich daraus ergebenden Zollansätze vorläufig in Kraft zu setzen. Dies hat zur Aufhebung der Ausfuhrzölle auf verschiedenen in der Botschaft erwähnten Waren geführt. Diese zwischen den einzelnen Efta-Staaten und der EWG vereinbarte Liberalisierung der Ausfuhren wurde ferner, gestützt auf einen entsprechenden Efta-Ratsbeschluss vom 16. November 1989, auch auf den Verkehr zwischen den Efta-Staaten ausgedehnt. Die einstimmige Aussenwirtschaftskommission beantragt Ihnen, auf die Vorlage einzutreten und dem Bundesbeschluss über die Genehmigung von zolltarifarischen Massnahmen zuzustimmen. Präsident: Die Kommission beantragt Ihnen, vom Bericht Kenntnis zu nehmen. Zustimmung - Adhésion Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen Le conseil décide sans opposition d'entrer en matière Detailberatung - Discussion par articles Titel und Ingress, Art. 1,2 Antrag der Kommission Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates Titre et préambule, art. 1,2 Proposition de la commission Adhérer au projet du Conseil fédéral Angenommen - Adopté Gesamtabstimmung - Vote sur l'ensemble Für Annahme des Beschlussentwurfes 27 Stimmen (Einstimmigkeit) An den Nationalrat-Au Conseil national #ST# 90.004 Parlamentarische Delegation bei der Efta. Bericht Délégation parlementaire auprès de l'AELE. Rapport Herr Gadiet unterbreitet im Namen der Schweizer Delegation beim Efta-Parlamentarierkomitee den folgenden schriftlichen Bericht über die 14. ordentliche Tagung in Helsinki vom 25. und 26. Mai 1989 und über die dritte Begegnung mit der Aussenwirtschaftskommission des Europäischen Parlaments in Brüssel vom 30. November 1989 (Texte français vöti Bulletin officiel du Conseil national, session de printemps 1990): 1. Einleitung 1989 war auch für die Efta ein ereignisreiches Jahr. Es sah den Beginn tiefgreifender Veränderungen in den Efta-EG-Beziehungen, die bis zur Verwirklichung der vier Freiheiten des EG-Binnenmarktes (freier Güter-, Dienstleistungs-, Kapital- und Personenverkehr) innerhalb eines die Efta-Länder und die Europäischen Gemeinschaften umfassenden einheitlichen Europäischen Wirtschaftsraumes führen könnten. Auslösender Faktor dieser Entwicklung war die Rede von EG-Kommissionspräsident Jacques Delors vor dem Europäischen Parlament in Strassburg am 17. Januar 1989 zu Beginn der neuen vierjährigen Amtsperiode der EG-Kommission, worin er sich auch mit den EG-Efta-Beziehungen auseinandersetzte. Erfragte sich, ob der durch die Erklärung von Luxem-

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Aussenwirtschaftspolitik. Berichte 1989/1 und 1989/2 Politique économique extérieure. Rapports 1989/1 et 1989/2 In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1990 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverale Rat Ständerat Conseil Conseil des Etats Consiglio Consiglio degli Stati Sitzung 02 Séance Seduta Geschäftsnummer 89.081 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 06.03.1990 - 08:00 Date Data Seite 39-52 Page Pagina Ref. No 20 018 564 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche

Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.